

Réunion direction d'école avec le Ministre de l'Éducation Nationale

jeudi 2 juillet 2020

110, rue de Grenelle – Paris 7ème



Les propositions du SE-Unsa

L'année scolaire qui s'achève n'a eu de cesse de démontrer le rôle primordial joué par les directrices et directeurs, que ce soit dans le quotidien de l'école ou dans les situations de crise. Avec eux le SE-Unsa alerte depuis des années sur l'urgence à apporter des solutions afin de faciliter l'exercice d'une fonction qui s'alourdit toujours plus au fil des ans.

La direction d'école a besoin de mesures permettant d'améliorer les conditions d'exercice des directrices et directeurs d'école afin de construire les évolutions fonctionnelles et structurelles du XXI^e siècle.

Le SE-Unsa demande donc des améliorations sensibles dès la rentrée 2020 et fait des propositions sur plusieurs sujets :

• Conditions d'exercice

L'exercice des missions des directrices et directeurs d'école doit être facilité grâce à :

- une aide administrative formée et pérenne pour toutes les écoles ;
- une formation continue régulière ;
- des animations pédagogiques spécifiques à la direction dans le cadre des 18 heures de formation ;
- des réunions de directrices et directeurs sur le temps de classe ;
- la mise en œuvre effective des comités de suivis départementaux avec des réunions régulières ;
- un référent juridique et guide pratique, administratif et juridique actualisé ;
- l'amélioration du régime de décharge pour tous.

• Rémunération

Les directeurs d'école doivent être mieux reconnus financièrement par :

- une augmentation de la BI ;
- la création d'un groupe supplémentaire 15 classes et plus pour la BI ;
- la création d'un groupe 4-9 classes pour la BI ;
- une ISS de 250 euros minimum mensuels.

● Décharge d'enseignement

Le régime de décharges doit être aligné sur celui des écoles maternelles.

Il faut un temps supplémentaire de décharge pour les directeurs exerçant en éducation prioritaire et ceux qui exercent dans une école comprenant une Ulis école, une UPE2A (ex Clin) ou une Clex (classe externalisée).

Le régime amélioré de décharge pourrait prévoir un groupe intermédiaire de 7 à 10 classes, entre la demi-décharge et la décharge totale, où les directeurs d'école, complètement déchargés de la responsabilité d'une classe, conservent une mission d'enseignement, sur le principe d'un maître supplémentaire dans l'école, comme explicité dans le tableau suivant :

Nombre de classes	1	2	3	4 à 6	7	8	9 élé	9 mat	10	11 et 12	13 élé	13 mat	14 et plus
Décharge actuelle	4 j/an	10 j/an		0,25		0,33		0,50				1	
Proposition du SE-Unsa	10 j/an	18 j/an	0,25	0,33	0,50 + 0,50 MSUP		0,75 + 0,25 MSUP		1				

● Fonctionnement de l'école

Pour le SE-Unsa, la structuration de l'école doit évoluer pour la réussite des élèves et la sérénité des équipes pédagogiques. Face à l'absence de statut juridique de l'école primaire, il faut construire un statut d'établissement spécifique à l'école primaire. Les responsabilités seraient ainsi identifiées.

Le SE-Unsa souhaite la création d'une fonction de directeur d'établissement public d'enseignement : l'enseignant des écoles, directeur de cet établissement et déchargé totalement, serait alors un interlocuteur institutionnellement reconnu.

Cette transformation de l'école au statut non-identifié vers un établissement public d'enseignement ne peut se faire de façon uniforme et à marche forcée. L'expérimentation sur la base du volontariat conjoint des collectivités et des équipes est nécessaire.